

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 7 juillet 2026 à 19 h 30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #3 - Sue-Élène Belisle
Siège #5 - Guylain Chamberland

Est absente:

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-07-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE S SÉANCES ANTÉRIEURES**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2026**
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 9 juin 2026 (19h30)**
 - 3.3 - Séance extraordinaire du 9 juin 2026 (20h)**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - LÉGISLATION**
 - 5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 229-2026 sur la prévention incendie de la Municipalité d'Armagh abrogeant le règlement 136-2009**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**

- 7.2 - Dépôt et lecture du rapport annuel de la Mairesse sur la situation financière 2025
- 7.3 - Dons et commandites | Croix Rouge
- 7.4 - Inscription de la mairesse au Congrès de la FQM 2026
- 7.5 - Report du dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal 2027-2028-2029 | MRC Bellechasse
- 7.6 - Inscription de la directrice générale au Colloque zone 2026
- 7.7 - Dépôt d'un projet au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 | Remplacement du panneau numérique municipal
- 7.8 - RÉSOLUTION - Motion de félicitations à M. Simon Fradette
- 7.9 - Confirmation de l'embauche permanente de la directrice générale et greffière-trésorière
- 7.10 - Dépôt d'une correspondance | Proposition d'un marché de Noël
- 8 - SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Juin 2026
 - 8.2 - Dépôt de correspondance | Santé Québec Chaudières-Appalaches (équipements SUMI)
- 9 - VOIRIE
 - 9.1 - Résolution d'appui | Demande de modification du guide Programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 concernant le volet redressement
- 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 10.1 - Usine d'épuration | Travaux de ventilation | Autorisation de paiement (Facture 8906)
 - 10.2 - Usine d'épuration | Travaux de ventilation | Autorisation de paiement (Facture 9133)
- 11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 11.1 - Résolution d'appui à une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) | Dossier 455110
 - 11.2 - Dépôt de correspondance | Hydro-Québec | Enquête d'interception - Projet ABSL
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Motion de félicitations à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh
 - 12.2 - Bibliothèque Armagimo
 - 12.3 - Renouvellement abonnement | Société Historique de Bellechasse
- 13 - PARC DES CHUTES
 - 13.1 - Création du comité citoyen du Parc des Chutes d'Armagh | Nomination des membres
 - 13.2 - Demande de prix | Bonification de l'accès aux sentiers du Parc des chutes d'Armagh
 - 13.3 - Mandat à la firme Tremblay Bois Avocats - Préparation de l'appel d'offres pour l'exploitation du restaurant du Parc des Chutes d'Armagh
 - 13.4 - Nomination du comité de sélection - Appel d'offres pour l'exploitation du restaurant du Parc des Chutes d'Armagh
- 14 - FAMILLES ET AÎNÉS
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE S SÉANCES ANTÉRIEURES

2026-07-02 3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-07-03 3.2 - Séance extraordinaire du 9 juin 2026 (19h30)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 juin dernier à 19h30, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2026 de 19h30, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-07-04 3.3 - Séance extraordinaire du 9 juin 2026 (20h)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 juin dernier à 20h, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2026 de 20h, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-07-05 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Il est proposé par M. Gylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du 7 juillet 2026 pour un montant total de 135 291.10 \$.

Nom	Description	Tot. Trans.
AMAZON.CA	CÂBLE, DISQUES DURS, BRAS AJUSTABLE	1 137,75 \$
AMAZON.CA	CRÉDIT DISQUES DURS	- 1 284,36 \$
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRICIEN INC.	MISE AUX NORMES US.ÉPURATION	21 097,91 \$
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRICIEN INC.	PRISE ÉLECTRIQUE FOUR PIZZA	620,61 \$
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRICIEN INC.	MISES AUX NORMES US.ÉPURATION	11 705,68 \$
AUTOMATISATION JRT INC	VÉR.AUTOMATE US.ÉPURATION+CART	2 450,30 \$
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-JUILLET	1 502,51 \$
BIBLIO MUNICIPALE - ARMAGIMO	VENTE LIVRES 150E-MRC BELLE.	10,00 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	ENTRETIEN ANNUEL OUTILS DÉSINC	1 366,02 \$
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR INC.	HABIT IMPERMÉABLE - VOIRIE	155,19 \$
BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE	RAPPORT TOURIST.PARC CHUTES	5 714,49 \$
CANADIAN TIRE	ARTICLES-FÊTE PÊCHE PARC CHUTE	368,85 \$
CARRIÈRES RIVE-SUD INC.	PIERRES - PONCEAU RUE THIBAULT	315,03 \$
CARRIÈRES RIVE-SUD INC.	MATERIEL PONCEAU RG ST-JOSEPH	291,76 \$
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	FRAIS ANNUELS-MAJ+ENTRETIEN	630,93 \$
CRÉAPHISTE	JOURNAL JUILLET-28 PAGES	1 032,48 \$
ÉCO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE-SOCCER	334,51 \$
ÉCO VERDURE	ÉLIMINATION VÉGÉTATION-T.BALLE	408,16 \$
ÉCO VERDURE	CONTRÔLE VÉGÉTATION RUES	182,93 \$
EMCO CORPORATION	ADAPTATEUR-JEUX D'EAU	82,29 \$
EMCO CORPORATION	98 SACS ASPHALTE FROIDE	1 042,25 \$
EMS INGÉNIERIE INC.	ÉTUDE AQ&ÉGOUT RUE TURGEON	4 024,13 \$
ENTREPRISES G. POULIOT LTÉE	BETON- BORNE PAIEMENT P.CHUTES	569,31 \$
ENTREPRISES TREMA INC. (LES)	BALAYAGE MÉCANIQUE 58.50 H	11 055,57 \$
ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS LE BUNKER (LES)	ENTRETIEN TRACTEUR À GAZON	347,15 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES	999,94 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE	263,35 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES	98,54 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	INSCRIPTION CONGRÈS FQM 2026	1 424,53 \$
FQM ASSURANCES INC.	ASSURANCE JEU GONF. FESTIVAL	272,50 \$
FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ	HÉBERGEMENT RÔLE EN LIGNE	620,18 \$
FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ	SOUTIEN TECHNIQUE PERMIS	661,11 \$
FRANCE THIBAULT, ING.	SERVICE GÉNIE-PI + FEP	1 202,93 \$
GROUPE P.G.F. INC.	RÉP.RUE THIBAULT & FOURCHE EST	477,46 \$
GROUPE VIGIL	CLAVIER SYST.ALARME-GARAGE	194,31 \$
GROUPE VIGIL	CAMÉRAS EXT. PARC CHUTES	6 637,66 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	787,45 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.USINE ÉPURATION-31 JOURS	2 193,54 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.USINE FILTRATION-59 JRS	3 093,74 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.LUMIÈRES RUES-30 JOURS	602,09 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.ENTRÉE NORD - 61 JOURS	26,18 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.ENTRÉE SUD - 61 JOURS	26,18 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.FEU CLIGNOTANT- 61 JOURS	31,43 \$
ICI MÉDIAS INC.	PUB. PARC DES CHUTES	891,06 \$
INFO-MANIAC	CONNEXION ET TESTS HIBOU-SALLE	293,19 \$
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41 \$
LUSSIER	7E VERS. MUTUELLE PRÉVENTION	95,81 \$
M.R.C. DE BELLECHASSE	6 TRANSPORTS ROLL-OFF	2 640,00 \$
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	CONDUIT PVC-BORNE PARC CHUTES	17,79 \$
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	TERREAU, BORNE PARC CHUTES	91,33 \$
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	ESTRADE,OUTILS,VOIRIE,BORNE	667,43 \$
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	TERRE À JARDIN - BAC POTAGER	27,51 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-JUIN	10 049,73 \$
MINISTRE DES FINANCES (MTQ)	MISE À JOUR ANN. VÉHIC.LOURDS	78,50 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECH	INSCRIPTION COLLOQUE ZONE	195,46 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND	4H BALAYAGE RANGS	660,00 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL	ENTRAIDE INCENDIE - 13 JUIN	417,15 \$
NOVACO	PROD. NETTOYANT CHALOIS +DIVER	339,99 \$
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	ENTRETIEN RADIOS SÉC. INCENDIE	694,48 \$
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19 \$
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94 \$
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TELEPHONE IP USINE FILTRATION	17,72 \$
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	45,94 \$
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE REFOULEMENT	45,94 \$
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE ÉPURATION	114,98 \$
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94 \$
P.A. MORIN IMPRESSION DESIGN	BRODERIES-T-SHIRTS-CASQUETTES	626,48 \$
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG	1 190,62 \$
PASSEPORT ANIMAL INC.	SERV.ANIMALIER JUILLET+PLAINT	353,63 \$
PISCICULTURE DES APPALACHES INC	250 POISSONS FÊTE PÊCHE - PDC	1 000,00 \$
RAMPA TEC INC.	PIÈCES POUR ENCRER BOLLARDS	247,31 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES-JUIN	3 623,40 \$
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES, DES JEUX	PERMIS BOISSON TERRASSE P.CHUTES	289,00 \$
REMBOURSEMENTS DIVERS		1 098,45 \$
RESTAURANT NORMANDIN	DÉJEUNER POLICIER - CONSEIL+DG	60,00 \$
ROY MINI-MOTEUR	TÊTE COUPE/ DÉBROUSSAILLEUSE	64,38 \$
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-MAI	8 953,47 \$
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-JUIN	3 101,72 \$
SANI ETCHEMIN INC.	VIDANGES BOUES USINE ÉPURATION	826,39 \$
SANI ETCHEMIN INC.	VIDANGE PUISARDS DE RUE PLUV.	2 134,22 \$
SERRES LALIBERTÉ INC.	LÉGUMES+FRUITS - POTAGER	203,56 \$
SERRES LALIBERTÉ INC.	JARDINIÈRES-FLEURS-CROCHETS	2 759,02 \$
SERRES LALIBERTÉ INC.	ENGRAIS FLEURS	166,70 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENV. POSTAL COMITÉ CITOYEN-PDC	129,21 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MEDIAPOSTE JOURNAL JUILLET	148,81 \$
SOLUTIONS IT CLOUD	7 LICENCES COURRIEL	101,09 \$
SURVEYMONKEY	SONDAGE PARC DES CHUTES	136,82 \$
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE & INTERNET)	TÉLÉPHONE PARC DES CHUTES	88,13 \$
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE & INTERNET)	TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	579,91 \$
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE & INTERNET)	TÉLÉPHONE PARC DES CHUTES	88,13 \$
TREMBLAY BOIS AVOCATS	SERVICES PROFESSIONNELS	747,34 \$
TREMBLAY BOIS AVOCATS	SERVICE PREMIÈRE LIGNE-VERS#1	574,88 \$
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	177,18 \$
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	177,18 \$
WEBLEX DESIGN INC.	LICENCE CONSEIL SANS PAPIER	3 261,01 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh certifie et déclare que les sommes pour les dépenses autorisées et approuvées lors cette séance ordinaire sont disponibles.

Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 229-2026 sur la prévention incendie de la Municipalité d'Armagh abrogeant le règlement 136-2009

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller, Guylain Chamberland, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 229-2026 sur la prévention incendie de la Municipalité d'Armagh abrogeant le règlement 136-2009.

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumis au conseil.

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

Les conseillers et conseillères responsables de leur dossier respectif présentent un résumé des dossiers sous leur responsabilité.

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la MRC de Bellechasse de la séance ordinaire du 17 juin 2026.

7.2 - Dépôt et lecture du rapport annuel de la Mairesse sur la situation financière 2025

Conformément à l'article 955 du Code municipal, Mme Mélanie Bolduc, Mairesse, dépose et lit publiquement son rapport annuel sur la situation financière au 31 décembre 2025. Le texte intégral du rapport sera publié dans le journal local « L'Armagh'Joie » dans l'édition du mois d'août 2025.

2026-07-06 7.3 - Dons et commandites | Croix Rouge

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE SOUTENIR la Croix Rouge par une contribution de 25 \$.

ADOPTÉE

2026-07-07 7.4 - Inscription de la mairesse au Congrès de la FQM 2026

ATTENDU QUE le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) constitue un événement permettant aux élus de parfaire leurs connaissances, de suivre des formations et de s'informer des meilleures pratiques en matière de gestion municipale;

ATTENDU QUE la participation de la mairesse au Congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026;

ATTENDU QU'un tarif préférentiel est en vigueur pour tout inscription avant le 3 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ENTÉRINER l'inscription de la mairesse au Congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026.

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au montant de 1 020 \$ avant taxes, pour les participantes.

QUE les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents reliés à cette activité soient assumés par la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-07-08 7.5 - Report du dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal 2027-2028-2029 | MRC Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh doit se conformer aux exigences de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM);

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation de la MRC de Bellechasse demande à la Municipalité son accord pour le report de la remise du nouveau rôle d'évaluation triennal 2027-2028-2029;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER que la MRC de Bellechasse et son évaluateur municipal effectue le dépôt du nouveau rôle d'évaluation après le 15 septembre, soit à un moment entre le 16 septembre et le 30 octobre 2026;

D'ACCEPTER que la MRC de Bellechasse adopte une résolution à sa prochaine séance de conseil pour demander un report du dépôt du rôle au ministère approprié.

ADOPTÉE

2026-07-09 7.6 - Inscription de la directrice générale au Colloque zone 2026

ATTENDU les récentes modifications législatives concernant le monde municipal;

ATTENDU QU'il est nécessaire de maintenir une mise à jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Gylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière à participer au colloque de la zone Beauce-Côte-Sud qui se tiendra à Saint-Jean-Port-Joli les 16 et 17 septembre 2026, pour un montant de 170 \$ avant taxes.

QUE les frais d'inscription, de séjour, de déplacement et de repas soient assumés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2026-07-10 7.7 - Dépôt d'un projet au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 | Remplacement du panneau numérique municipal

ATTENDU QUE le panneau numérique de la Municipalité est actuellement défectueux et qu'il doit être remplacé afin d'assurer la diffusion efficace des informations municipales à la population;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer un projet de remplacement du panneau numérique dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de fournisseurs spécialisés et a reçu les soumissions suivantes :

- Daktronics : 54 000,00 \$, taxes incluses;
- Libertevision : 56 598,74 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le dépôt du projet de remplacement du panneau numérique municipal dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à déposer la demande d'aide financière, à signer tous les documents requis et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

D'AUTORISER l'achat du panneau numérique à la firme Daktronics au montant de 54 000 \$ taxes incluses.

DE FINANCER cet achat par le biais de l'enveloppe du FRR - Volet 2 représentant une somme de 68 913 \$ pour 3 ans.

ADOPTÉE

2026-07-11

7.8 - RÉSOLUTION - Motion de félicitations à M. Simon Fradette

ATTENDU QUE M. Simon Fradette a récemment été nommé président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Bellechasse;

ATTENDU QUE cette nomination témoigne de son professionnalisme, de ses compétences, de son leadership et de la confiance qui lui est accordée;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite souligner cette réalisation et lui témoigner toute sa fierté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ (OU À LA MAJORITÉ) DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADRESSER les plus sincères félicitations de la Municipalité d'Armagh à M. Simon Fradette pour sa nomination à titre de président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Bellechasse.

DE SOUHAITER à M. Fradette tout le succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

2026-07-12

7.9 - Confirmation de l'embauche permanente de la directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU QUE Mme Fadia Bayrakdar a été embauchée à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh en date du 6 janvier 2026;

ATTENDU QUE son contrat de travail prévoyait une période de probation de six (6) mois;

ATTENDU QUE cette période de probation s'est terminée le 6 juillet 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère qu'elle satisfait aux exigences du poste de directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE CONFIRMER que Mme Fadia Bayrakdar a complété avec succès sa période de probation.

D'ACCORDER le statut d'employée permanente au sein de la Municipalité d'Armagh à titre de directrice générale et greffière-trésorière, et ce, à compter du 7 juillet 2026.

ADOPTÉE

7.10 - Dépôt d'une correspondance | Proposition d'un marché de Noël

Le conseil prend acte du dépôt de la correspondance relativement à la proposition de tenir un marché de Noël entièrement organisé par une bénévole en collaboration avec le comité des loisirs. Cette bénévole souhaiterait que les fonds amassés reviennent au comité des loisirs.

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Juin 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service incendie du mois de juin 2026.

8.2 - Dépôt de correspondance | Santé Québec Chaudières-Appalaches (équipements SUMI)

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la correspondance de Santé Québec Chaudière-Appalaches relative à la résiliation de l'entente conclue avec la Municipalité d'Armagh concernant les équipements de sauvetage utilisés lors des interventions effectuées hors des voies carrossables, ainsi qu'au transfert de ces équipements à la Municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland.

9 - VOIRIE

**9.1 - Résolution d'appui | Demande de modification du guide
Programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 concernant le
volet redressement**

CONSIDÉRANT QUE le Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2021-2024, publié en 2021, prévoyait que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées étaient considérés comme un travail admissible;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus considérés comme un travail admissible;

CONSIDÉRANT QUE faire du pavage sur un chemin de gravier :

- Améliore la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents en réduisant par le fait même la poussière;
- Améliore la sécurité routière, la visibilité, la stabilité et l'adhérence;
- Réduit le temps d'intervention en cas d'urgence;
- Valorise les propriétés et améliore l'accès touristique;
- Réduit les coûts d'entretien à long terme, car un chemin en gravier demande un entretien constant de nivelage, d'ajout de gravier, de réparation des nids-de-poule et de gestion du drainage ce qui occasionne des dépenses d'entretien récurrentes;

CONSIDÉRANT que même si l'asphaltage coûte plus cher au départ, il peut réduire les coûts d'entretien sur plusieurs années. Sur un horizon de 10 à 20 ans, plusieurs études montrent que les routes pavées peuvent devenir moins coûteuses pour les municipalités, surtout lorsque le trafic dépasse un certain seuil ;

CONSIDÉRANT que les chemins en gravier peuvent causer des dérapages, des projections de gravier et des pertes de contrôle;

CONSIDÉRANT que le pavage améliore la sécurité des automobilistes, cyclistes et motocyclistes;

CONSIDÉRANT que faire du pavage sur des routes gravelées, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols et des conditions climatiques;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPUYER le réseau municipal par cette demande effectuée au gouvernement du Québec visant à modifier le Guide du Programme d'aide

à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur les routes gravelées.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2026-07-14

10.1 - Usine d'épuration | Travaux de ventilation | Autorisation de paiement (Facture 8906)

ATTENDU QUE des travaux ventilation sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour les travaux d'électricité par la firme Augustin Cormier Entrepreneur électricien inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de M. Arnaud Côté-Leclerc, ingénieur, autorise le paiement au montant de 21 097.91 \$ incluant les taxes à la firme Augustin Cormier Entrepreneur électricien inc. en lien avec les travaux d'électricité pour la ventilation à l'usine d'épuration. Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

2026-07-15

10.2 - Usine d'épuration | Travaux de ventilation | Autorisation de paiement (Facture 9133)

ATTENDU QUE des travaux ventilation sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour les travaux d'électricité par la firme Augustin Cormier Entrepreneur électricien inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de M. Arnaud Côté-Leclerc, ingénieur, autorise le paiement au montant de 11705.68 \$ incluant les taxes à la firme Augustin Cormier Entrepreneur électricien inc. en lien avec les travaux d'électricité pour la ventilation à l'usine d'épuration. Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-07-16

11.1 Résolution d'appui à une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) | Dossier 455110

CONSIDÉRANT que le lot 4 275 701 est situé en zone agricole et qu'une partie de celui-ci se trouve à moins de 1 000 mètres du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que le demandeur est également propriétaire du lot 4 276 478 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une résidence a été construite sur le lot 4 276 478 en 1982, à la suite de l'émission d'un permis de construction délivré par la Municipalité d'Armagh le 10 novembre 1982;

CONSIDÉRANT que le lot 4 276 478 est réputé contigu au lot 4 275 701;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite, à la suite de la déclaration de transmission, aliéner le lot 4 275 701 en faveur de son fils;

CONSIDÉRANT qu'une résidence est déjà érigée sur le lot visé par la demande et que le cessionnaire projeté entend y résider et utiliser le résidu du lot à des fins sylvicoles;

CONSIDÉRANT que le projet n'a pas pour effet de retirer des superficies additionnelles de la zone agricole ni de compromettre davantage les activités agricoles du secteur;

CONSIDÉRANT que l'aliénation projetée requiert une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre le transfert du lot 4 275 701, lequel sera réputé contigu au lot 4 276 478;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime que la demande est compatible avec les usages du milieu environnant et qu'elle ne porte pas atteinte au potentiel agricole du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPUYER la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à obtenir l'autorisation d'aliéner le lot 4 275 701 du cadastre du Québec en faveur du fils du demandeur.

DE CONSIDÉRER que cette demande n'aura pas pour effet d'augmenter les contraintes à l'agriculture environnante ni de diminuer le potentiel agricole des propriétés avoisinantes.

ADOPTÉE

11.2 Dépôt de correspondance | Hydro-Québec | Enquête d'interception - Projet ABSL

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la correspondance d'Hydro-Québec l'informant que des équipes mandatées réaliseront, au cours des prochaines semaines, des enquêtes d'interception sur le territoire de la Municipalité d'Armagh dans le cadre du projet de l'Axe Appalaches–Bas-Saint-Laurent. Ces démarches visent à mieux documenter les usages du territoire afin de soutenir les analyses environnementales et sociales liées au projet.

12 - LOISIRS ET CULTURE

2026-07-17

12.1 - Motion de félicitations à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh

ATTENDU QUE le Festival d'Armagh a eu lieu du 26 au 28 juin dernier;

ATTENDU QUE la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh a démontré un engagement exceptionnel envers les citoyens d'Armagh en organisant des événements et des activités de grande qualité;

ATTENDU les commentaires positifs reçus par les participants aux diverses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE FÉLICITER la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur participation et leur implication lors des diverses activités et de leur transmettre la présente motion.

ADOPTÉE

2026-07-18

12.2 - Bibliothèque Armagimo

Le conseil municipal prend acte du dépôt de cette correspondance et félicite le comité de la bibliothèque pour son engagement et les efforts déployés dans l'obtention de cette aide financière de 12 733 \$ a été obtenue dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Cette subvention permettra de procéder au remplacement des étagères de la bibliothèque afin d'améliorer l'aménagement des lieux et d'offrir un environnement plus fonctionnel et sécuritaire aux usagers.

2026-07-19

12.3 - Renouvellement abonnement | Société Historique de Bellechasse

ATTENDU l'importance de soutenir les organismes qui contribuent à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire régionale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le renouvellement de l'abonnement de la Municipalité d'Armagh à la Société historique de Bellechasse pour deux (2) ans, pour un montant de 60 \$.

ADOPTÉE

13 - PARC DES CHUTES

2026-07-20

13.1 - Création du comité citoyen du Parc des Chutes d'Armagh |
Nomination des membres

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser l'implication citoyenne dans le développement, la mise en valeur et l'animation du Parc des Chutes d'Armagh;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été lancé afin de constituer un comité citoyen;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont manifesté leur intérêt à siéger à ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité citoyen du Parc des Chutes d'Armagh :

- M. Daniel Bédard, conseiller et président du comité
- Mme Sue-Élène Belisle, conseillère (temporaire)
- Mme Janie-Michelle Caron, citoyenne
- Mme Lyne Rondeau, citoyenne
- Mme Geneviève Chabot, citoyenne
- Mme Johanne Langlois, citoyenne
- M. Daniel Plourde, citoyen

DE MANDATER le comité à formuler des recommandations au conseil municipal relativement au développement, à l'amélioration, à l'animation et à la mise en valeur du Parc des Chutes d'Armagh, dans le respect des orientations et des décisions du conseil municipal.

ADOPTÉE.

2026-07-21

13.2 - Demande de prix | Bonification de l'accès aux sentiers du Parc des chutes d'Armagh

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh souhaite réaliser des travaux d'aménagement dans le cadre du projet de bonification de l'accès aux sentiers du Parc des Chutes d'Armagh;

ATTENDU QUE les travaux consistent en l'aménagement d'une arche, d'une porte et d'une clôture dans le cadre de l'installation de la borne de paiement, de la terrasse par un plancher de bois et de garde-corps ainsi que du patio du restaurant du Parc des chutes d'Armagh

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué une demande de prix pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions :

Compagnies	Prix avant taxes
Construction Mario Lemieux inc.	19 213.25 \$
CDT Construction inc.	22 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme Construction Mario Lemieux inc. pour les travaux d'aménagement du Parc des Chutes d'Armagh, dans le cadre du projet de bonification de l'accès aux sentiers pour un montant de 19 213.25 \$ (avant taxes).

QUE les dépenses relatives à ce contrat soient financées et comptabilisées dans le cadre de la programmation de la TECQ 2024-2028.

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE.

2026-07-22

13.3 - Mandat à la firme Tremblay Bois Avocats - Préparation de l'appel d'offres pour l'exploitation du restaurant du Parc des Chutes d'Armagh

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'attribution d'une concession pour l'exploitation du restaurant du Parc des Chutes d'Armagh;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme Tremblay Bois Avocats afin de l'accompagner dans la préparation de l'appel d'offres et de s'assurer que le processus respecte les exigences légales applicables;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mettre en place un processus transparent, équitable et ouvert, permettant à toute personne ou entreprise intéressée de soumettre une proposition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme Tremblay Bois Avocats pour la préparation des documents d'appel d'offres relatifs à l'exploitation du restaurant du Parc des Chutes d'Armagh.

DE CONFIRMER la volonté du conseil municipal de procéder par un appel d'offres public afin d'offrir à toute personne ou entreprise intéressée l'opportunité de déposer une soumission, dans le respect des principes d'équité, de transparence et de saine gestion des fonds publics.

ADOPTÉE

2026-07-23

13.4 - Nomination du comité de sélection - Appel d'offres pour l'exploitation du restaurant du Parc des Chutes d'Armagh

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a lancé un appel d'offres visant la concession pour l'exploitation du restaurant du Parc des Chutes d'Armagh;

ATTENDU QUE la date limite de réception des soumissions est fixée au 9 septembre 2026 à 16 h 30;

ATTENDU QU'il y a lieu de constituer un comité de sélection chargé de procéder à l'analyse et à l'évaluation des soumissions reçues, conformément aux critères prévus aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ (OU À LA MAJORITÉ) DES
CONSEILLERS PRÉSENTS :**

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour l'exploitation du restaurant du Parc des Chutes d'Armagh :

- Mme Mélanie Bolduc, mairesse
- M. Daniel Bédard, conseiller
- Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

QUE le comité procède à l'ouverture, à l'analyse et à l'évaluation des soumissions conformément aux exigences et aux critères établis dans les documents d'appel d'offres, puis formule une recommandation au conseil municipal, lequel demeure seul habilité à octroyer le contrat.

ADOPTÉE

14 - FAMILLES ET AÎNÉS

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2026-07-24 16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée. La séance est levée à 20 h 37.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Mélanie Bolduc, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière